



Des standards 10% à 50% plus exigeants que les normes légales

L'association **Minergie** sera présente au Salon Bois, de retour à Espace Gruyère du 6 au 8 février. L'occasion de revenir sur un standard de construction qui a évolué, non sans susciter des débats.

ANGIE DAFFLON

ENERGIE. La venue de l'association Minergie au Salon Bois (*lire ci-contre*) est l'occasion de se pencher à nouveau sur ces standards de construction parfois critiqués. Leur but: réduire les besoins énergétiques des bâtiments. Interview du directeur romand de Minergie, Olivier Meile.

En vingt-sept ans, le label s'est diversifié: Minergie-A, Minergie-P, complément ECO... L'original, pourtant déjà considéré comme ambitieux, ne suffisait plus?

L'idée, c'est d'aller de plus en plus loin. Le standard de base est environ 10% plus exigeant que les obligations légales. Avec Minergie-P, ce pourcentage est de 30% et l'on atteint environ 50% avec Minergie-A. Là, il faut en outre que le bâtiment produise davantage d'énergie qu'il n'en consomme. Quant au complément ECO, il implique de respecter des critères en lien avec les matériaux utilisés, le confort acoustique ou l'utilisation de la lumière naturelle.

Le label Minergie de base reste le plus répandu. Il représente 1200 certifications sur les 2000 réalisées chaque année, contre 200 compléments ECO.

Il y a la théorie et la pratique.

La consommation réelle d'un bâtiment répondant aux standards Minergie est-elle vraiment conforme aux attentes?

Elle va dépendre de la manière dont il est entretenu et utilisé. Le bâtiment Minergie a le potentiel de consommer peu, mais encore faut-il l'exploiter. Aujourd'hui, nous exigeons des bâtiments qu'ils soient équipés de systèmes de mesure de la consommation d'énergie, pour permettre de comparer la consommation réelle avec le besoin calculé ainsi que d'identifier d'éventuels dysfonctionnements.

Sur le portail cartographique suisse, on voit que les labels Minergie sont bien plus nombreux au nord des Alpes qu'au sud. Comment l'expliquer?

C'est essentiellement historique. Minergie a été développé en Suisse alémanique, c'est donc là-bas qu'il y avait le plus de bâtiments certifiés par le passé. La tendance est toutefois en train d'évoluer: aujourd'hui, 30% des certifications annuelles se font en Suisse romande.



L'association Minergie a été créée en 1998 par les cantons de Berne et Zurich. Plus répandues en Suisse alémanique, les certifications progressent toutefois côté romand. ANTOINE VULLILOUD - ARCHIVE

D'après les statistiques réalisées par l'association, le canton de Fribourg est plutôt mauvais élève...

Effectivement. Il y a eu beaucoup de débats, notamment à Fribourg, sur la nécessité de renouveler automatiquement l'air. C'est l'une des exigences les plus controversées, mais aussi l'une des plus mal comprises.

Concrètement, le système le plus élaboré consiste à aspirer de l'air dans les salles de bains ainsi que la cuisine et de préchauffer l'air neuf avec celui-ci, avant de le pulser dans le logement. En lien avec ce système est née une fausse idée selon laquelle les standards Minergie empêchent d'ouvrir les fenêtres. Au contraire, nous recomman-

ons qu'elles puissent s'ouvrir, car c'est un élément important de confort psychologique. Et cela ne dérègle d'aucune manière le système de ventilation.

Aujourd'hui encore, d'aucuns s'interrogent sur la ventilation et l'hygrométrie notamment. Pourquoi le concept peine-t-il encore à convaincre sur ces points, y compris auprès des professionnels de la construction?

Nous allons bientôt arriver à 60 000 bâtiments certifiés en Suisse. Je dirais que l'on entend toujours davantage les détracteurs que les personnes satisfaites. Un sondage réalisé auprès de 1000 personnes de toutes les régions linguistiques de Suisse a montré que

plus de 80% des sondés connaissent Minergie et que la majorité l'associe à des valeurs positives de développement durable. 90% de ceux qui habitent ou ont construit Minergie recommenceraient. Quant aux professionnels, je crois qu'une partie se cache derrière les critiques pour ne pas construire plus durablement.

Ce qui freine le développement de la construction reste malgré tout le prix. Or, un bâtiment Minergie représente environ 3% de surcoûts, 6% à 7% pour Minergie-P ou Minergie-A. Pour autant, en exploitation, les coûts énergétiques sont beaucoup moins élevés. A la fin, on s'y retrouve.

Nous voyons aujourd'hui une évolution du côté des promoteurs, parce qu'il y a de l'intérêt pour des bâtiments plus durables. Durant le mois de septembre 2024, nous avons enregistré 539 demandes de certification, un record dans l'histoire de l'association.

Dans quelle mesure le bois est-il compatible avec un label Minergie?

La forêt au cœur de cette 17^e édition

Le Salon Bois retrouvera Espace Gruyère, à Bulle, du 6 au 8 février. Cette 17^e édition accueillera près de 90 exposants. Cette «vitrine de la filière du bois» attire tant des professionnels de la construction bois que des propriétaires et particuliers «désireux de bâtir, transformer ou rénover leur habitat», rappellent les organisateurs dans un communiqué. Cette édition 2025 accordera une place particulière à la forêt, avec pour invité d'honneur le Centre forestier de formation de Lyss.

Le salon se verra à nouveau animé de plusieurs conférences. Les professionnels pourront assister à un séminaire (jeudi, 12 h 30 à 17 h 30) de l'Association romande des cadres ébénistes et menuisiers. L'occasion de se pencher sur les nouveaux défis de la profession. Vendredi de 9 h à 12 h 30, une autre présentation sera consacrée aux exemples suisses de ponts et passerelles en bois.

Le public ne sera pas en reste. A la conférence organisée par Minergie sur la place du bois dans les projets Minergie-ECO (vendredi, 14 h 30 à 17 h 30), s'ajoutera une présentation sur l'utilisation du bois dans la rénovation (samedi, 10 h 15 à 12 h 15).

Un cycle sera encore consacré à la forêt, samedi de 13 h à 14 h 15. En dehors de ce dernier, toutes les conférences nécessitent une inscription.

Le salon prévoit aussi une animation pour le jeune public: samedi, les enfants dès 7 ans pourront notamment fabriquer des minifours solaires en bois (sur inscription). AD

www.salonbois.ch

Le bois est notamment intéressant pour réduire l'impact environnemental du bâtiment en tant que tel. Nous avons d'ailleurs introduit, à la fin 2023, des exigences sur les émissions grises, soit les émissions de CO₂ générées pour la fabrication des matériaux de construction. Elles sont spécifiques à chaque bâtiment, mais, pour donner un ordre de grandeur, elles ne doivent pas dépasser 12 kilos de CO₂ par m². Libre aux architectes de choisir les matériaux qu'ils veulent, tant que les exigences sont respectées. ■



«Le bâtiment Minergie a le potentiel de consommer peu, mais encore faut-il l'exploiter.» OLIVIER MEILE

Glâne



Le visage plus moderne du Lion-d'Or, prévu après les travaux. COMMUNE DU CHÂTELARD

Le Lion-d'Or ferme ses portes une année

LE CHÂTELARD. Les grandes manœuvres ont commencé au café du centre du village. L'auberge du Lion-d'Or, équipée d'une grande salle qui se divise en deux, a fermé ses portes dimanche pour entamer des travaux de réaménagement de l'établissement, a informé la commune du Châtelard dans un communiqué ce lundi.

Ouvert en 1881, puis restauré en 1960, le café sera rénové pendant environ une année. «Nous allons vider le bâtiment cette semaine, avant de le

démolir à la mi-février», relève le syndic David Fattebert.

L'idée de cette fermeture temporaire est «nécessaire pour moderniser l'établissement et la salle communale tout en préservant son caractère authentique, afin d'offrir un cadre encore plus accueillant aux visiteurs et aux sociétés locales», souligne la commune. Avant de préciser qu'un vide-grenier est prévu ce vendredi entre 17 h et 20 h. L'occasion pour les intéressés de découvrir et d'acquérir du mobilier, des objets décoratifs, ainsi que divers équipe-

ments qui ont écrit l'histoire de la fameuse auberge. «Cet événement permettra non seulement de donner une seconde vie à ces objets, mais aussi de partager un moment convivial avant le lancement des travaux.»

La réouverture du Lion-d'Or est espérée pour 2026, à l'occasion de la 64^e édition du Giron des musiques de la Glâne, qui aura lieu au Châtelard. Alexandre Kolly, le tenancier du restaurant depuis neuf ans, reprendra ses fonctions, assure le syndic.

THOMAS CHRISTEN